

# REVUE DE PRESSE



20 NOVEMBRE 2018  
> 03 DECEMBRE 2018



## Le plan d'urbanisme devient intercommunal



*Tre rencontre d'information entre urbanistes, habitants et élus ce soir.*

En septembre 2018, la Com'com Moselle et Madon démarrait l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). « Cette action engage une réflexion globale » souligne le président de la CCMM Filipe Pinho.

« Les projets ne peuvent plus se construire à un niveau communal. Il faut une vue plus large à l'échelle des 19 communes de Moselle et Madon. Le

PLUi est un véritable projet urbain pour le territoire, à la fois stratégique et réglementaire ».

D'expliquer : « Ses missions sont multiples. Le PLUi retranscrit et planifie le projet politique de développement et d'aménagement du territoire sur une période de plus de 10 ans. Il réglemente les formes urbaines, la densité des constructions et permet de délivrer les permis de construire conformément au règlement d'urbanisme défini. Enfin, il met en œuvre les principes du développement durable et permet de préserver les espaces naturels et agricoles ». Filipe Pinho avec les élus de la Com'com Moselle et Madon, souhaite que le PLUi engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire et pour cela, ils ont fait le choix de mettre en place une démarche de concertation publique en associant les habitants pour l'élaboration du PLUi : « Les citoyens sont invités à exprimer la façon dont ils voient leurs communes et leur territoire aujourd'hui et leurs attentes pour demain ».

Une première rencontre d'information entre les urbanistes, les élus et les habitants se déroulera aujourd'hui, de 18 h à 20 h au foyer socioculturel de Flavigny-sur-Moselle.

## Plan d'urbanisme intercommunal



*Filipe Pinho président de la CCMM et Florence Bertrand, responsable du service urbanisme au sein de la com com.*

En septembre dernier, la communauté de communes de Moselle et Madon démarrait l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette action engage une réflexion globale souligne le président de la CCMM Filipe Pinho : « Les projets ne peuvent plus se construire à un niveau communal il faut une vue plus large à l'échelle des 19 communes

de Moselle et Madon. Le PLUi est un véritable projet urbain pour le territoire, tout à la fois stratégique et réglementaire ». Il explique : « Ses missions sont multiples. Le PLUi retranscrit et planifie le projet politique de développement et d'aménagement du territoire sur une période de plus de 10 ans. Il réglemente les formes urbaines, la densité des constructions et permet de délivrer les permis de

construire conformément au règlement d'urbanisme défini. Enfin, il met en œuvre les principes du développement durable et permet de préserver les espaces naturels et agricoles ». Filipe Pinho avec les élus de la CCMM souhaitent que le PLUi engage une réflexion globale sur l'ensemble du territoire et pour cela, ils ont fait le choix de mettre en place une démarche de concertation publique en associant les habitants pour l'élaboration du PLUi : « Les citoyens sont invités à exprimer la façon dont ils voient leur communes et leur territoire aujourd'hui et leurs attentes pour demain ».

---

**Dimanche 25 novembre 2018 / Neuves-Maisons**

## « Moissons de l'emploi » : bilan

---

Lors du dernier conseil communautaire de Moselle et Madon qui s'est déroulé dans la Maison du Temps Libre à Richardménil, les élus ont attribué une subvention de 1.500€ à l'Inter-centres de loisir de Moselle et Madon afin de soutenir la démarche de mutualisation des accueils collectifs de mineurs sur le territoire. Dans ce cadre, des actions, qui regroupent à chaque fois entre 50 et 200 enfants, sont coordonnées par l'agent jeunesse de la CCMM. Hervé Tillard a pris la parole pour présenter l'opération « Les moissons de l'emploi ». Ce projet a pour objectif de recenser les besoins en emploi des entreprises du territoire afin de les proposer aux demandeurs d'emploi de Moselle et Madon. Pour mener à bien cette action, le projet a déjà de nombreux partenaires comme Pôle emploi et la Mission locale. Pour que l'organisation soit optimale, il est nécessaire de trouver des bénévoles afin d'organiser au mieux l'opération. Cette troisième édition affiche un bilan est positif.

Concernant l'assainissement et les eaux pluviales, les élus ont validé l'acquisition d'un camion combiné aspirateur hydrocureur en remplacement de l'ancien, trop vétuste. Ce matériel contribuera au nettoyage des avaloirs de voiries, au curage des réseaux d'assainissement et ponctuellement à la vidange de fosses septiques.

---

**Jeudi 29 novembre 2018 / Chaligny**

## Des ateliers pour les aidants

---

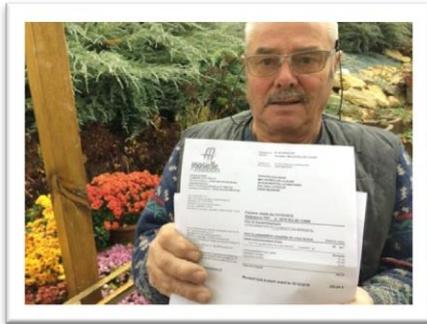


*Une dizaine de participants pour l'atelier « Trouver l'équilibre ».*

De nombreuses personnes accompagnent au quotidien un proche en situation de maladie, de handicap ou de dépendance. Dans ce cadre, la Com'com de Moselle et Madon en partenariat avec La Mutualité française Grand Est, a mis en place à la Filoche de Chaligny, 3 ateliers pour sensibiliser les aidants à prendre soin de leur santé. Lundi, la première rencontre avait pour thème : trouver l'équilibre.

Prochain atelier "Trouver les bons gestes" : lundi 3 décembre de 14 h 30 à 16 h 30 à la Filoche à Chaligny. Sur le thème "Mieux se connaître pour mieux communiquer", lundi 10 décembre aux mêmes horaires et lieu. Ces ateliers sont animés par des professionnels.

## Eau : autant de taxes que de m<sup>3</sup>



*Claude Tscheiller paye autant de taxes sur l'eau que de mètres cubes d'eau distribuée.*

Un habitant de Messein ne décolère pas. Sa facture d'eau annuelle est moitié faite de taxes et moitié de mètres cubes d'eau consommés. Mais dans ce domaine, il ne peut y avoir d'égalité entre les communes... Malgré la pluie, le gilet jaune flotte sur le balcon. Claude Tscheiller, habitant de Messein, ne cache pas sa sympathie pour le mouvement, et en particulier sa revendication principale, l'arrêt de la hausse continue des taxes.

En lisant sa facture d'eau annuelle, il était justement dans le vif du sujet. « Sur ma facture, il y a trois rubriques, la taxe sur la station de potabilité, collecte des eaux usées, et l'assainissement. J'en ai pour 90 €. La taxe prélevée par l'agence de bassin Rhin-Meuse, 35,61 € et la distribution d'eau, c'est-à-dire les mètres cubes consommés, et ça fait 125 €. Autrement dit, les mètres cubes consommés, 51, coûtent la même chose que les taxes prélevées. » L'ouvrier d'Etat en retraite se demande si l'an prochain, il n'y aura pas plus de taxes que de coût de l'eau proprement dite. « J'ai décidé de ne payer que ce que j'ai consommé, 125 €, mais pas les taxes... J'ai vu mes voisins, ils constatent la même chose. »

« L'eau paie l'eau »

Ce qui provoque l'ire de Claude, c'est l'augmentation, car pour l'année 2015-2016, le ratio n'était pas le même. Les taxes représentaient 34,63 € sur un total de 74,86 €. Toutefois, cela ne fait que 3 € en dessous de la parité. Mais pourquoi un tel montant de taxes ? Dominique Kinderstuth, directeur général des services de la communauté de communes Moselle et Madon, éditrice des factures, a une explication générale. « L'eau paie l'eau. On ne peut affecter une recette du budget général aux dépenses autour de l'eau. Il faut un budget particulier, financé par les usagers. » Et à cause de cette obligation légale, les budgets ne sont jamais comparables.

« Certaines communes n'ont pas d'eau, ou alors des eaux de mauvaise qualité qu'il faut traiter. Elles n'ont pas le même réseau, pas les mêmes types de stations de traitement. Aucune comparaison n'est possible... A la CCMM, nous finirons de payer en 2019 un investissement lourd pour une nouvelle station de potabilité de 4M€. C'est la cause de l'augmentation : il faut amortir cet investissement. Et pour le traitement des eaux usées par la Lyonnaise des Eaux, nous avons investi en tout 40 M€. Avant, les eaux usées allaient dans la Moselle telles quelles... » Mais là aussi, il faut faire la part des choses. « Sur les trois lignes, la part de l'agence Rhin-Meuse n'est pas déterminée par la communauté de commune, mais in fine par l'Etat qui a la tutelle des agences de bassin... Sur le prix du mètre cube d'eau, il y a une part fixe, le prix de l'abonnement qui est de 40 € annuels. Le reste est constitué par le prix du mètre cube, qui n'est réévalué que de l'inflation. Idem pour le coût de la collecte des eaux usées et de l'assainissement. »

Et comment se situe Moselle et Madon par rapport à ses voisines ? « On est dans la moyenne forte. Nous devons puiser l'eau dans la Moselle, mais donc avec obligation de la traiter. Evidemment, tout a un coût... »

Tout le monde n'a pas de l'eau de source...

Guillaume MAZEAUD

## Le grand chantier du centre aquatique



*Les élus visitent le chantier du futur centre aquatique.*

Le futur centre aquatique de Neuves-Maisons est sans conteste un des plus grands chantiers engagés par la Communauté de communes Moselle-et-Madon, si ce n'est le plus ambitieux.

Le projet de centre aquatique est né en 2008 quand une étude de la piscine actuelle de type Caneton\* estimait sa durée de vie limitée d'autant plus que cet équipement vieillissant, datant de 1977, nécessitait des travaux lourds.

Sur cette base, la communauté de communes de Moselle et Madon a décidé de construire une nouvelle piscine qui devait prendre en compte tous les besoins du territoire et a fixé les objectifs. Le choix s'est porté sur le projet d'un centre aquatique qui permettra ainsi de conforter et d'amplifier l'apprentissage de la natation scolaire sur une base de 25 heures tous niveaux confondus au lieu des 16 actuellement. Par sa conception, la nouvelle piscine sera particulièrement adaptée à l'accueil des familles avec enfants. Une salle spécifique permettra, sur certains créneaux, d'organiser un service de garde temporaire d'enfants pendant que les parents profitent du bassin. Le futur équipement aquatique n'oublie pas les associations sportives et sera en capacité de répondre à des besoins spécifiques en termes de préparation physique comme un espace forme et détente zone sèche et humide. Enfin le projet se veut exemplaire en termes de respect des exigences du développement durable avec notamment, une chaudière bois, des bassins tout inox, des murs favorisant la lumière naturelle et une récupération des eaux de pluie et de débordement.

\* La piscine Caneton est issue d'un programme national de construction de piscines de type industriel, fin des années 1970, début des années 1980.

---

### En chiffres

16 millions : le coût total du projet financé par un autofinancement de 2 millions, un prêt de 12 millions et des subventions à hauteur de 2 millions.

3.600 m<sup>2</sup> : la surface totale du centre aquatique qui comprendra un bassin sportif doté d'un fond mobile, un bassin ludique, un espace forme et détente, un local pédagogique, un espace accueil, une zone de services pour les formations de club ou la garderie, des vestiaires publics et collectifs, de nombreuses annexes et des locaux techniques. La zone extérieure regroupera des espaces d'activités et d'agrément avec un kiosque buvette, terrasse, espaces verts et jeux.

Décembre 2016 : pose de la première pierre.

Janvier 2018 : lancement des travaux.

**Automne 2019 : ouverture du centre aquatique.**



# COMMUNES

## CCMM

Mercredi 21 novembre 2018 / Pulligny

## Conseil des jeunes 100 % féminin



De g à d : Julie, Mahée, Juliette, Clémentine, Lizy, Éloïse, Orlane, entourées du maire Jean-Luc Dussaucy et d'Audrey Normand.

Ce jeudi les élèves de CE2, CM1 et cm<sup>2</sup> de l'école Ferdinand-Aubert se sont rendus aux urnes afin d'élire leur nouveau conseil municipal des jeunes (CMJ).

Le CMJ fonctionne sur le modèle des conseils municipaux des adultes : il se réunit en séance plénière et en commissions, c'est un outil d'initiation à

la citoyenneté et de transmission des valeurs républicaines.

Sept filles s'étaient portées candidates, elles ont chacune rédigé leur profession de foi qui fourmillait de belles idées : création d'une piste cyclable, opération nettoyage du village, mise en place d'un marché de produits locaux... Ces professions de foi avaient été affichées à l'école élémentaire ainsi que sur les panneaux électoraux au cœur du village, comme les « grands », afin que les habitants puissent les lire eux aussi.

Tout le monde a été élu car il y avait 7 candidates pour 8 places. Pouvaient candidater tous les enfants habitant à Pulligny ou y étant scolarisé. C'est ainsi que 4 membres habitent le village et 3 à Pierreville.

Ce samedi se déroulait en mairie l'élection de la nouvelle maire du CMJ et de son adjointe. C'est Juliette qui a été élue maire, tandis que Clémentine était élue adjointe.

Audrey Normand, adjointe à la Jeunesse, réunira prochainement le CMJ, secondée par Gabrielle et Paul, en service civique à la mairie, pour lancer les nouveaux projets du CMJ.

---

Vendredi 23 novembre 2018 / Messein

## Echos du conseil

Le conseil municipal accepte de souscrire à des contrats d'assurances auprès de Groupama. Le montant s'élève à 9640,91€ TTC/an.

o Taxes foncières, suppression de l'exonération de 2 ans sur nouvelles constructions à usage d'habitation

Le conseil décide de supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties concernant toutes les constructions nouvelles.

o Constitution de la SPL « gestion locale » approbation des statuts, entrée au capital et désignation des représentants

Le conseil accepte l'adhésion de la commune à la SPL Gestion Locale et Approuve la souscription au capital à hauteur de 600€ correspondant à 6 actions de 100€. Sont désignés Daniel Lagrange, maire

et Christophe Hanu, 1er adjoint aux fins de représenter la collectivité dans les différentes instances de SPL Gestion Locale.

o ONF : coupes de bois 2019

Le conseil autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2019.

o Prestation de déneigement

Le conseil accepte le devis de la sté Riveira Sud Environnement de Messein pour assurer le déneigement de la commune pour la période du 15 novembre 2018 au 17 mars 2019.

---

**Lundi 26 novembre 2018 / Flavigny-sur-Moselle**

## **Construction d'un multi-accueil**

---

Le conseil municipal autorise le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un multi-accueil, d'un espace culturel partagé et de onze logements seniors. Il autorise la constitution du jury de concours et nomme le maire Marcel Tedesco, président du jury. Les membres de la commission d'appel d'offres sont Michel Héquette, AnneRozaire et Dominique Ravey, désignés comme titulaires. Les membres suppléants sont Dominique Rousseau, Michelle Argenton et François Poirson. Pascal Durand est nommé adjoint en qualité de coordonnateur du projet de quartier intergénérationnel. Il fixe la prime aux candidats à concourir, l'indemnité des architectes.

L'acquisition des parcelles ZV n°23, ZV n°25 et ZV n°26 est sur la base de 10 euros le m<sup>2</sup>, prix fixé par France Domaines.

Le conseil adopte la convention n°2 de forage.

Et il modifie la délibération sur la participation financière du CCAS au projet intergénérationnel, tout en réaffirmant l'engagement dans ce projet.

Un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera mis en place. Ce nouveau régime s'appliquera au 1er Janvier 2019 (le régime actuel s'appliquera jusqu'à la mise en place du RIFSEEP).

Une indemnité calculée à hauteur de 100 % de la base de calcul à M. Pennigaud, successeur de M. Bardeau, nouveau trésorier de Saint-Nicolas lui sera versée.

Les tarifs des encarts publicitaires pour la réalisation du bulletin municipal 2019 ont été fixés.

---

Mardi 27 novembre 2018 / Bainville-sur-Madon

## 1.500 kg de miel produits par an



*Les élèves apiculteurs ont été remerciés.*

La société Cogesud organisait mardi en début de soirée une rencontre à la maison des associations pour remercier les élèves apiculteurs de leur engagement dans la préservation de la nature par le biais de la mise en place de ruches sur le site des carrières. Après un discours du président d'API-EST, Hubert Durupt et du Chef d'Agence, Francis Gardeux, pour rappeler le pourquoi de la convention et les termes de cette convention signée entre la Communauté de

Communes Moselle Madon et le Syndicat des apiculteurs de la région Est et la Société des Carrières de l'Est. Elle accueille sur ses sites une centaine de ruches depuis 2013, produisant 1.500 kg de miel chaque année. Les élèves apiculteurs 2 018 et leurs tuteurs, ont été félicités et remerciés. Chacun a reçu un pot de miel de la production 2 018. Ce fut l'occasion de présenter les futurs élèves 2 019.

Samedi 01 décembre 2018 / Chavigny

## Quel projet pour le pont du tram ?



*Etudiants et professeurs réunis par l'adjoint en charge du patrimoine : quel projet pour le pont du tram ?*

La municipalité a signé une convention avec trois grandes écoles pour décider de l'avenir du pont du tramway. Les étudiants présenteront leurs travaux à la fin de l'année universitaire.

En 2002, l'interdiction à toute circulation sur le pont du tramway avait été prise par l'équipe municipale. Pourquoi cette décision ?

S'agissant d'un ouvrage en béton armé d'une longueur de 45 m, construit par l'entreprise France-Lanord en 1909, il s'agissait de préserver autant que faire se peut ce patrimoine.

Depuis lors, le dossier revient régulièrement à l'ordre du jour des conseils municipaux avec une question difficile à trancher : réhabilitation ou démolition puis reconstruction d'une structure.

Pour aller plus loin dans cette démarche de préservation du patrimoine et afin d'aider les élus à faire un choix, une convention vient d'être signée entre la municipalité et trois écoles d'enseignement supérieur : l'école d'architecture de Nancy, l'Ecole européenne d'ingénieurs en génie des matériaux et l'Ecole d'art et de design de Nancy. Leurs propositions, faites dans le cadre de projets d'études collaboratifs et de visites de terrains, pourraient orienter le devenir de cet ouvrage d'art emblématique de Moselle et Madon : la mise en valeur d'un élément patrimonial industriel, la prise en compte de la

dégradation des éléments constitutifs, l'intégration d'un espace de mémoire dans un cheminement de type « parcours découverte » et la prise en compte de la proximité d'espaces naturels et d'un périmètre intégrant des sites patrimoniaux industriels, historiques importants comme la mine du Val de Fer.

Les étudiants, Omar Lotfi Adjabi, Ali Erik, Noureddine Bendib, Akram Dahdouh, Maria Holmström, Sonia Ben Mariem, Dionne D'Silva, Sarah Zwahlen, Hector Jeannot et Anthony Schreyeck, encadrés par leurs professeurs Tony Paradis, Danielle Barth et Pierre Trotot, présenteront leurs travaux à la fin de l'année universitaire.

---